



PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE DÉPISTAGE NÉONATAL SANGUIN

Santé et Services sociaux Québec Hôpital SN **Y 40500**

ENFANT
NOM DE LA MÈRE
ADRESSE
TÉLÉPHONE
MÉDECIN

SI BÉBÉ TRANSFÉRÉ D'HÔPITAL
DE _____
À _____

État de l'enfant: Normal Pathologique
Prématuré Âge gestationnel (en semaines) _____
Transfusion (s'il y a lieu): Pré-transfusion Post-transfusion

Parent informé du dépistage: accepte refuse
Si refus, signature du parent _____
Initiales du/la professionnel(le) _____

SEXE M F
POIDS AU PRÉLÈVEMENT _____ GRAMMES
DATE DE NAISSANCE ANNÉE MOIS JOUR HR.
DATE DU PRÉLÈVEMENT ANNÉE MOIS JOUR HR.
Alimentation: sein lait maternisé
mixte (sein + lait maternisé) parentérale

SN **Y 40500**

IVD REF 10534751 Rev.AF 2017-05 GE Healthcare Bio-Sciences Corp. 14 Walkup Drive Westborough, MA 01581-1019, USA

Si Questions:1-855-654-2103

Depistage.neonatal@chuq.qc.ca

Numéro de dossier du BB pour le PQDNS (se retrouve aussi en bas du formulaire).

Section pour identification du BB: Noms, adresse, numéros de téléphones des parents. L'information doit être **COMPLÈTE, visible et exacte.**
Elle ne doit pas empiéter sur les autres sections..
Très important pour rejoindre les parents en cas de besoin.

Section à remplir si BB transféré d'hôpital: La traçabilité de BB est importante. Il doit n'y avoir aucun doute sur l'identité de BB.

Section pour étiquette: sert à l'identification du prélèvement.
NE RIEN INSCRIRE dans cet espace, réservé PQDNS.

Section concernant la condition médicale de BB: **Importante** pour l'interprétation des résultats, possible conséquences cliniques pour BB.

Choix libre et éclairé des parents, donc bien enseigner l'importance du dépistage (cf fiche résumé PQDNS).

Données **importantes** pour l'interprétation des résultats et dans certains algorithmes. Lorsque incomplet des démarches doivent être faites pour les obtenir. Ce qui amène a des interprétations difficiles et/ou des retards dans le dépistage avec **possible conséquences cliniques pour le BB.**

Selon le cadre de référence du Ministère:
le centre préleveur est **RESPONSABLE** du prélèvement
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2013/13-918-07W.pdf>

